

Compte rendu de séance
Séance du 20 mars 2026

L'an 2026, le 20 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chevenon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel GOUNOT, doyen de l'assistance, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : BERNARD-FOUCAULT Régine, CANOT Fabienne, FLEURY Aurélie, PEREIRA Eugénie, RODEIA Anne-Laure, SIVADIER Fanny, SORIAUX Sandrine, MM : CAIRA Yannick, FERRE Jérôme, GOUNOT Michel, POUZOL Philippe, VINCENT Jean-Luc, VIRICEL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COLOMBAT Florian à Mme FLEURY Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANOT Fabienne

SOMMAIRE

Adoption compte rendu conseil municipal du 23/02/2026

Election du maire - 2026_004

Détermination du nombre d'adjoint - 2026_005

Election des adjoints - 2026_006

Election des conseillers communautaires – 2026-007

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur Michel GOUNOT Doyen de l'assistance est nommé président de séance.

Le président fait l'appel des membres du conseil

Nom	Présence
1. Emmanuel Loctin	OUI
2. Régine Bernard-Foucalt	OUI
3. Jérôme Ferré	OUI
4. Fabienne Canot	OUI
5. Yannick Caira	OUI
6. Sandrine Soriaux	OUI
7. Jean-Luc Vincent	OUI
8. Aurélie Fleury	OUI
9. Michel Gounot	OUI
10. Fanny Sivadier	OUI
11. Florian Colombat	Procuration à Mme FLEURY
12. Anne-Laure Rodéia	OUI
13. Philippe Pouzol	OUI
14. Didier Viricel	OUI
15. Eugénie Pereira	OUI

Il est constaté que le quorum est atteint.

Un secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Fabienne CANOT

Michel GOUNOT fait lecture de l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 23 février 2026
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints par liste
- Lecture de la charte de l' élu local

COMPTE RENDU DU 23 FEVRIER 2026

Après lecture des points principaux du compte rendu du 23 février envoyé avec la convocation, le compte rendu est passé au vote

Vote : A l'unanimité

ELECTION DU MAIRE 2026-004

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'est élu, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est élu.

Deux assesseurs sont désignés :

Jérôme FERRE

Fanny SIVADIER

Le président demande s'il y a des candidats.

1. Emmanuel LOCTIN

Il est rappelé que le vote pour une personne non candidate est possible.

Le président de séance appelle les conseillers municipaux pour déposer leur vote dans l'urne.

DEPOUILLEMENT ET RESULTAT

Il est rappelé que les enveloppes et bulletins nuls doivent être signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Il est procédé au comptage des enveloppes :	15
---	----

Les assesseurs procèdent à leur ouverture.

Résultat premier tour

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

NOM	PRENOM	Nombre de suffrage obtenus
LOCTIN	Emmanuel	13

M Emmanuel LOCTIN a été proclamé maire.

Détermination du nombre d'adjoints – 2026-005

M Emmanuel LOCTIN reprend la présidence du conseil municipal

Le CGCT indique que la commune doit avoir à minima 1 adjoint et au maximum un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif arrondi à l'entier inférieur soit 4 adjoints possible.

La commune disposait à ce jour de 2 adjoints et d'un conseiller délégué.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Vote : Unanimité

ELECTION DES ADJOINTS -2026-006

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour d scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des scrutins, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un délai de 5 minutes est laissé aux élus pour se concerter et proposer une ou plusieurs listes.

Le maire demande s'il y a des listes candidats ?

Liste	
Fonction	Nom Prénom
1 ^{er} adjoint	FERRE Jérôme
2 ^{ème} adjoint	BERNARD-FOUCAULT Régine
3 ^{ème} adjoint	CAIRA Yannick

Le président de séance appelle les conseillers municipaux pour déposer leur vote dans l'urne.

DEPOUILLEMENT ET RESULTAT

Il est rappelé que les enveloppes et bulletins nuls doivent être signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Il est procédé au comptage des enveloppes : 15

Les assesseurs procèdent à leur ouverture.

Résultat premier tour

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Liste tenue par	Nombre de suffrages
Jérôme FERRE	13

La liste ci-dessous est donc élue.

Liste	
Fonction	Nom Prénom
1 ^{er} adjoint	FERRE Jérôme
2 ^{ème} adjoint	BERNARD-FOUCAULT Régine
3 ^{ème} adjoint	CAIRA Yannick

Monsieur le Maire précise que par obligation de parité dans les adjoints, Mme BERNARD-FOUCAULT passe deuxième adjoint et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une rétrogradation.

L'ordre du tableau est le suivant

Fonction	Nom	Prénom
Maire	LOCTIN	Emmanuel
1 ^{er} adjoint	FERRE	Jérôme
2 ^{ème} adjoint	BERNARD-FOUCAULT	Régine
3 ^{ème} adjoint	CAIRA	Yannick
Conseiller municipal	POUZOL	Philippe
Conseiller municipal	SORIAUX	Sandrine
Conseiller municipal	VINCENT	Jean-Luc
Conseiller municipal	CANOT	Fabienne
Conseiller municipal	FLEURY	Aurélie
Conseiller municipal	GOUNOT	Michel
Conseiller municipal	COLOMBAT	Florian
Conseiller municipal	RODEIA	Anne-Laure
Conseiller municipal	SIVADIER	Fanny
Conseiller municipal	VIRCIEL	Didier
Conseiller municipal	PEREIRA	Eugénie

La séance est suspendue à 18h31 et reprend à 18h35.

Mme Sandrine SORIAUX part à 18h38.

Quorum : 13 présents, 1 procuration

Election des élus communautaires 2026-007

La commune de Chevenon à 3 sièges pour les instances communautaires.

Ils sont choisis suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.

Sont donc élus communautaires

Fonction	Nom	Prénom
Maire	LOCTIN	Emmanuel
1 ^{er} adjoint	FERRE	Jérôme
2 ^{ème} adjoint	BERNARD-FOUCAULT	Régine

Lecture de la charte de l' élu Local

Il est fait lecture de la charte de l' élu local et la copie des articles L 2123-1 à L 2123-35 ont été remis par mail lors de la convocation au conseil municipal. Ces articles sont consacrés aux conditions d' exercice des mandats locaux.

La séance est levée à 19H50.

La secrétaire de séance

Fabienne CANOT

Le Maire

Emmanuel LOCTIN